



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 21 juillet 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition de deux véhicules de collecte respectivement de 16 T et de 19 T pour assurer le ramassage des EMR de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 21 juillet 2025

OBJET : Acquisition de deux véhicules de collecte respectivement de 16 T et de 19 T pour assurer le ramassage des EMR de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de remplacer des véhicules qui présentent des défauts mécaniques récurrents, des coûts de maintenance élevés et qui ne répondent plus aux normes environnementales actuelles ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

L'acquisition de deux véhicules de collecte de 16 T et de 19 T pour assurer le ramassage des EMR auprès de la centrale d'achat de l'UGAP ;

- Acquisition du véhicule de 16 T pour un montant de 196 074,73 € HT soit 235 196,52 € TTC selon le devis n°40627248 de l'UGAP du 02/07/2025, ci-annexé ;
- Acquisition du véhicule de 19 T pour un montant de 210 974,60 € HT soit 253 076,37 € TTC selon le devis n°40627319 de l'UGAP du 02/07/2025, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget annexe de la collecte chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr